

**J
A
N
V
I
E
R

2
0
2
3**

ACTES

RÉGLEMENTAIRES

Madame Huguette BELLO, Présidente du Conseil Régional

Mis en ligne sur le site internet du Conseil Régional le 05 janvier 2023

www.regionreunion.com

**Mis à la disposition du public pour consultation au Service de Documentation
de l'Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE – Avenue René Cassin –
Moufia – BP 67190 – 97801 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9**



REGION REUNION
www.regionreunion.com



Sommaire

1 - ARRÊTÉ DAJM N° 22008284.....	01
PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION A MADAME EVELYNE CORBIERE CONSEILLÈRE RÉGIONALE	
2 - ARRÊTÉ DAJM N° 22008290.....	03
PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION A MADAME PATRICIA PROFIL CONSEILLÈRE RÉGIONALE	
3 - ARRÊTÉ DAJM N° 22008291.....	05
PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION A MADAME LORRAINE NATIVEL CONSEILLÈRE RÉGIONALE	
4 - ARRÊTÉ DAJM N° 22008391.....	07
ABROGEANT L'ARRÊTE DAJM N° 21006047 PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION A MONSIEUR FREDERIC MAILLOT CONSEILLER RÉGIONAL	
5 - ARRÊTÉ DAJM N° 22008390.....	08
PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION A MADAME ERICKA BAREIGTS CONSEILLÈRE RÉGIONALE	
6 - ARRÊTÉ DAJM N° 22008391.....	10
PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION A MONSIEUR WILFRID BERTILE CONSEILLER RÉGIONAL	

ARRETE DAJM N° 22008284

PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION A

MME EVELYNE CORBIERE

CONSEILLÈRE RÉGIONALE

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL,

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.4231-3 ;
- VU** La délibération de l'Assemblée Plénière DAP2021_0007 du 02 juillet 2021 relative aux délégations de compétences à la Présidente du Conseil Régional ;
- VU** La délibération de l'Assemblée Plénière DAP2021_0008 du 02 juillet 2021 relative aux délégations de compétences à la Présidente du Conseil Régional : aides économiques ;
- VU** La délibération de l'Assemblée Plénière DAP2021_0009 du 02 juillet 2021 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional ;
- VU** L'arrêté DAJM n° 21006732 du 20 août 2021 portant délégation de fonction à Madame Evelyne CORBIERE, Conseillère Régionale ;
- Considérant** L'élection de Madame la Présidente du Conseil Régional par l'Assemblée Plénière lors de sa séance du 02 juillet 2021,

A R R E T E :

Article 1 : Sous la surveillance et la responsabilité de Madame la Présidente, il est accordé une délégation de fonction à Madame Evelyne CORBIERE, Conseillère Régionale, dans les domaines suivants :

- **Lutte contre les discriminations**
- **Economie sociale et solidaire**

Article 2 : La délégation de fonction consentie à Madame Evelyne CORBIERE est faite conformément aux textes en vigueur. S'agissant d'une délégation de fonction, elle lui permet notamment de prendre des initiatives nécessaires à la bonne efficacité des

actions du Conseil Régional. Madame La Présidente en permanence.

Article 3 : L'arrêté DAJM n° 21006732 du 20 août 2021 portant délégation de fonction à Madame Evelyne CORBIERE, Conseillère Régionale est abrogé.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Région Réunion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui, après transmission au représentant de l'Etat, sera mis en ligne sur le site internet de la Région Réunion www.regionreunion.com.

Fait à Saint-Denis, le 03 JAN. 2023

La Présidente,
Huguette BELLO



Notifié le :

Signature de :

Madame Evelyne CORBIERE,
Conseillère Régionale



ARRETE DAJM N° 22008290

PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION A

MME PATRICIA PROFIL

CONSEILLÈRE RÉGIONALE

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL,

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.4231-3 ;
- VU** La délibération de l'Assemblée Plénière DAP2021_0007 du 02 juillet 2021 relative aux délégations de compétences à la Présidente du Conseil Régional ;
- VU** La délibération de l'Assemblée Plénière DAP2021_0008 du 02 juillet 2021 relative aux délégations de compétences à la Présidente du Conseil Régional : aides économiques ;
- VU** La délibération de l'Assemblée Plénière DAP2021_0009 du 02 juillet 2021 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional ;
- VU** L'arrêté DAJM n° 21006722 du 20 août 2021 portant délégation de fonction à Madame Patricia PROFIL, Conseillère Régionale ;
- Considérant** L'élection de Madame la Présidente du Conseil Régional par l'Assemblée Plénière lors de sa séance du 02 juillet 2021,

ARRETE :

Article 1 : Sous la surveillance et la responsabilité de Madame la Présidente, il est accordé une délégation de fonction à Madame Patricia PROFIL, Conseillère Régionale, dans les domaines suivants :

- **Coopération régionale en matière sportive et culturelle**
- **Sport**

Article 2 : La délégation de fonction consentie à Madame Patricia PROFIL est faite conformément aux textes en vigueur. S'agissant d'une délégation de fonction, elle lui

permet notamment de prendre des initiatives nécessaires aux actions du Conseil Régional. Madame La Présidente en est tenue informée en permanence.

Article 3 : L'arrêté DAJM n° 21006722 du 20 août 2021 portant délégation de fonction à Madame Patricia PROFIL, Conseillère Régionale est abrogé.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Région Réunion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui, après transmission au représentant de l'Etat, sera mis en ligne sur le site internet de la Région Réunion www.regionreunion.com.

Fait à Saint-Denis, le

03 JAN. 2023

La Présidente,
Huguette BELLO



Notifié le :

Signature de :
Madame Patricia PROFIL,
Conseillère Régionale

ARRETE DAJM N° 22008291

PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION A

MADAME LORRAINE NATIVEL

2^{EME} VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL,

- VU** Le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.4231-3 ;
- VU** La délibération de l'Assemblée Plénière DAP2021_0007 du 02 juillet 2021 relative aux délégations de compétences à la Présidente du Conseil Régional ;
- VU** La délibération de l'Assemblée Plénière DAP2021_0008 du 02 juillet 2021 relative aux délégations de compétences à la Présidente du Conseil Régional : aides économiques ;
- VU** La délibération de l'Assemblée Plénière DAP2021_0009 du 02 juillet 2021 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional ;
- VU** L'arrêté DAJM n° 21006042 du 16 juillet 2021 portant délégation de fonction à Madame Lorraine NATIVEL, 2ème Vice-Présidente du Conseil Régional ;
- Considérant** L'élection de la Présidente du Conseil Régional par l'Assemblée Plénière lors de sa séance du 02 juillet 2021,

A R R E T E :

Article 1 : Sous la surveillance et la responsabilité de Madame la Présidente, il est accordé une délégation de fonction à Madame Lorraine NATIVEL, 2ème Vice-Présidente, dans les domaines suivants :

- **Lutte contre l'illettrisme et savoirs de base**
- **Continuité territoriale et soutien des jeunes en mobilité**

Article 2 : La délégation de fonction consentie à Madame LORRAINE NATIVEL conformément aux textes en vigueur. S'agissant d'une délégation de fonction, elle lui permet notamment de prendre des initiatives nécessaires à la bonne efficacité des actions du Conseil Régional. La Présidente en est tenue informée en permanence.

Article 3 : L'arrêté DAJM n° 21006042 du 16 juillet 2021 portant délégation de fonction à Madame Lorraine NATIVEL, 2ème Vice-Présidente du Conseil Régional est abrogé.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Région Réunion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui, après transmission au représentant de l'Etat, sera mis en ligne sur le site internet de la Région Réunion www.regionreunion.com.

Fait à Saint-Denis, le

03 JAN. 2023

La Présidente,
Huguette BELLO



Notifié le :

Signature de :
Madame Lorraine NATIVEL
2^{EME} Vice-Présidente :

ARRETE DAJM N°22008391
ABROGEANT L'ARRETE DAJM n° 21006047
PORTANT DELEGATION DE FONCTION A
M. FREDERIC MAILLOT
CONSEILLER REGIONAL

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL,

- VU** Le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.4231-3 ;
- VU** La délibération de l'Assemblée Plénière DAP2021_0007 du 02 juillet 2021 relative aux délégations de compétences à la Présidente du Conseil Régional ;
- VU** La délibération de l'Assemblée Plénière DAP2021_0008 du 02 juillet 2021 relative aux délégations de compétences à la Présidente du Conseil Régional : aides économiques ;
- VU** La délibération de l'Assemblée Plénière DAP2021_0009 du 02 juillet 2021 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional ;
- VU** L'arrêté DAJM n° 21006047 du 16 juillet 2021 portant délégation de fonction à M. Frédéric MAILLOT, 7ème Vice-Président du Conseil Régional ;
- VU** L'élection de Monsieur Frédéric MAILLOT en qualité de député le 19 juin 2022 ;
- VU** Le courrier de Monsieur Frédéric MAILLOT en date du 18 juillet 2022.

A R R E T E :

Article 1 : L'arrêté DAJM n° 21006047 du 16 juillet 2021 est abrogé.

Article 2 : La Directrice Générale des Services de la Région Réunion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui, après transmission au représentant de l'Etat, sera mis en ligne sur le site internet de la Région Réunion www.regionreunion.com.

Notifié le :
Signature de :
Frédéric MAILLOT
Conseiller Régional

Fait à Saint-Denis, le

La Présidente,
Huguette BELLO

03 JAN. 2023





ARRETE DAJM N°22008390

PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION A

MME ERIKA BAREIGTS

7ÈME VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL,

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.4231-3 ;
- VU** La délibération de l'Assemblée Plénière DAP2021_0007 du 02 juillet 2021 relative aux délégations de compétences à la Présidente du Conseil Régional ;
- VU** La délibération de l'Assemblée Plénière DAP2021_0008 du 02 juillet 2021 relative aux délégations de compétences à la Présidente du Conseil Régional : aides économiques ;
- VU** La délibération de l'Assemblée Plénière DAP2021_0009 du 02 juillet 2021 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional ;
- VU** L'arrêté n°DAJM21006738 du 20 août 2021 portant délégation de fonction à Mme Erika BAREIGTS, Conseillère Régionale ;
- VU** La délibération de l'Assemblée Plénière DAP2022_035 du 28 octobre 2022 relative à la nomination de Madame Erika BAREIGTS en qualité de 7ème Vice-Présidente au sein de la Commission Permanente du Conseil Régional ;
- Considérant** L'élection de Madame la Présidente du Conseil Régional par l'Assemblée Plénière lors de sa séance du 02 juillet 2021.

ARRETE :

Article 1 : Sous la surveillance et la responsabilité de Madame la Présidente, il est accordé une délégation de fonction à Madame Erika BAREIGTS, 7ème Vice-Présidente dans le domaine suivant :

➤ **Biodiversité.**

Article 2 :

La délégation de fonction consentie à Madame Erika BAREIGTS est faite conformément aux textes en vigueur. S'agissant d'une délégation de fonction, elle lui permet notamment de prendre des initiatives nécessaires à la bonne efficacité des actions du Conseil Régional. Madame La Présidente en est tenue informée en permanence.

Article 3 :

L'arrêté n° DAJM 21006738 du 20 août 2021 portant délégation de fonction à Mme Erika BAREIGTS, Conseillère Régionale est abrogé.

Article 4 :

La Directrice Générale des Services de la Région Réunion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui, après transmission au représentant de l'Etat, sera mis en ligne sur le site internet de la Région Réunion www.regionreunion.com.

Fait à Saint-Denis, le

03 JAN. 2023

**La Présidente,
Huguette BELLO**



Notifié le :

Signature de :

Madame Erika BAREIGTS,
7ème Vice-Présidente

ARRETE DAJM N° 22008943

PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION A

MONSIEUR WILFRID BERTILE

CONSEILLER RÉGIONAL

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL,

- VU** Le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.4231-3 ;
- VU** La délibération de l'Assemblée Plénière DAP2021_0007 du 02 juillet 2021 relative aux délégations de compétences à la Présidente du Conseil Régional ;
- VU** La délibération de l'Assemblée Plénière DAP2021_0008 du 02 juillet 2021 relative aux délégations de compétences à la Présidente du Conseil Régional : aides économiques ;
- VU** La délibération de l'Assemblée Plénière DAP2021_0009 du 02 juillet 2021 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional ;
- VU** L'arrêté DAJM n° 21006737 du 20 août 2021 portant délégation de fonction à Monsieur Wilfrid BERTILE, Conseiller Régional ;
- Considérant** L'élection de la Présidente du Conseil Régional par l'Assemblée Plénière lors de sa séance du 02 juillet 2021,

ARRETE :

Article 1 : Sous la surveillance et la responsabilité de Madame la Présidente, il est accordé une délégation de fonction à Monsieur Wilfrid BERTILE, Conseiller Régional dans les domaines suivants :

- **Co-développement régional et relations extérieures**
- **pêche**
- **Suivi des travaux de révision du Schéma d'Aménagement Régional.**

Article 2 : La délégation de fonction consentie à Monsieur conformément aux textes en vigueur. S'agissant d'une délégation de fonction, elle lui permet notamment de prendre des initiatives nécessaires à la bonne efficacité des actions du Conseil Régional. La Présidente en est tenue informée en permanence.

Article 3 : L'arrêté DAJM n° 21006737 du 20 août 2021 portant délégation de fonction à Monsieur Wilfrid BERTILE, Conseiller Régional est abrogé.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Région Réunion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui, après transmission au représentant de l'Etat, sera mis en ligne sur le site internet de la Région Réunion www.regionreunion.com.

03 JAN. 2023

Fait à Saint-Denis, le

La Présidente,
Huguette BELLO



Notifié le :

Signature de :
Monsieur Wilfrid BERTILE
Conseiller Régional